

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00279

**DON D'UNE ŒUVRE
DE GUILLAUME LEBLON
AU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que la galerie Jocelyn Wolff a souhaité faire don au Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole d'une œuvre de l'artiste Guillaume Leblon : *Rites à intervalles réguliers*, 2004-2007, acier inoxydable, feuilles de papier Canson, dimensions variables,

CONSIDERANT que, né en 1971 à Lille, Guillaume Leblon vit et travaille entre New-York et Guadalajara (Mexique) et a étudié à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon dont il sort diplômé en 1997. Il poursuit ensuite avec une résidence à la Rijksakademie à Amsterdam. L'artiste a bénéficié en 2022 d'une exposition intitulée « Parade » au Palais de Tokyo. Guillaume Leblon est représenté depuis 2021 par la galerie Nathalie Obadia, Paris/Bruxelles,

CONSIDERANT que *Rites à intervalles réguliers* (2004-2007) est une œuvre qui se déploie dans l'espace, constituée de grilles métalliques, sur lesquelles sont posées des feuilles de papier coloré Canson. La rigueur de la structure est en accord avec la forte tonalité des papiers tandis que leur souplesse suggère un état plus transitoire et sensible. C'est une œuvre modulable, dont on peut changer l'agencement et la couleur des feuilles, à faire évoluer en fonction de la situation, de l'exposition,

CONSIDERANT que, caractéristique des premières œuvres de Guillaume Leblon, cette œuvre développe un dialogue entre la rigueur moderniste et minimale des formes et la sensualité des matériaux simples, souvent liés à l'univers du travail graphique, architectural, que l'artiste affectionnait dans ses débuts (verre, bois, feutre, carton, papier...),

CONSIDERANT que, comme de nombreux sculpteurs de sa génération dont des œuvres ont été acquises par le Musée depuis 2019 (Gyan Panchal, Thea Djordjadze, Ian Kiear...), Guillaume Leblon reprend des formes et des objets issus de notre environnement familier et les met en espace sous la forme d'installations, dans un rapport particulier avec l'architecture d'un lieu, d'une situation spatiale et d'interaction au visiteur,

CONSIDERANT l'avis positif de la Commission scientifique régionale d'acquisitions des Musées de France du 27 février 2023 concernant l'intégration de cette œuvre dans les collections publiques du Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230321-C20230027910

Date de mise en ligne : 11 avril 2023

DECIDE

ARTICLE 1

Une convention organisant le don sans conditions ni charges est signée avec la galerie Jocelyn Wolff, représentée par Sandrine Djerouet en sa qualité de directrice et sise 43 rue de la Commune de Paris, 93230 Romainville, pour le don de l'œuvre susmentionnée.

ARTICLE 2

Le cas échéant, un contrat de cession de droits sera signé avec l'ayant-droit.

ARTICLE 3

La présente décision, dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 11/04/2023
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël PERDRIAU', with a large, loopy flourish above it.

Gaël PERDRIAU